

D 25-55 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA COMPAGNIE « FAITS D'ART SCÉNIQUE » POUR L'INTERVENTION D'UN PROFESSEUR DE THÉÂTRE A L'ÉCOLE DE HOULGATE – ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026. Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Patrick BLOSSE et Antoine ARIF, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p>Élisabeth LEGRAND : pouvoir donné à Annie DUBOS Nathalie MAHIER : pouvoir donné à Céline VOISIN Joanna de KERGORLAY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Didier FRAGASSI : pouvoir donné à Olivier COLIN</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Catherine POULAIN rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° D24-79 du 24 septembre 2024, il avait été approuvé la signature de la convention de prestations de service avec la compagnie « faits d'art scénique » pour l'intervention d'une professeure de théâtre à l'école de HOULGATE (classe de CE2).

Catherine POULAIN propose de renouveler la convention avec la Compagnie « Faits d'art scénique » pour la dispense de cours de théâtre à l'école de HOULGATE, pour les élèves en classe de CE2 pour l'année scolaire 2025 - 2026.

Catherine POULAIN présente les termes de la convention, et notamment :

- Durée de la convention : 1^{er} octobre 2025 au 30 juin 2026 ;
- 2 cours par semaine d'une durée de 45 minutes (hors vacances scolaires zone B) ;
- Coût : forfait de 2 500 € net incluant la préparation des ateliers, les cours, la confection des costumes et la fourniture des accessoires pour le jour du spectacle qui aura lieu en fin d'année scolaire (même tarif que l'année dernière).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la signature de la convention de prestations de service entre la compagnie « faits d'art scénique » et la commune de HOULGATE pour l'intervention d'une professeure de théâtre à l'école de HOULGATE (classe de CE2) selon les modalités présentées dans ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Accusé de réception en préfecture
 014-211403381-20250723-D25-55-DE
 Date de télétransmission : 23/07/2025
 Date de réception préfecture : 23/07/2025
 Maire.